



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

Arrêté n°2025ARR038

Date de mise en ligne sur le site internet de la Commune : 16 septembre 2025

Objet : Arrêté portant retrait de la délégation accordée par M. le Maire à M. l'Adjoint au Maire Rémi FAGET

Le Maire de la Ville de Cugnaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et suivants ;

Vu l'arrêté municipal n°2021ARR020 du 23 juillet 2021 portant délégation accordée à M. Rémi FAGET, 3^e adjoint au Maire, lui attribuant des délégations de fonctions et de signature ;

Considérant la volonté, en raison de la perte de confiance affectant le bon fonctionnement de l'administration communale, de retirer les délégations consenties à M. Rémi FAGET, 3^e adjoint au Maire ;

ARRÊTE

Article 1^{er}

L'arrêté municipal n°2021ARR020 du 23 juillet 2021 portant délégation accordée à M. Rémi FAGET susvisé est abrogé.

Article 2

M. Rémi FAGET conserve son mandat de conseiller municipal et sa qualité d'adjoint au Maire, sauf décision contraire du conseil municipal conformément à l'article L.2122-18 du Code général des collectivités territoriales.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à M. Rémi FAGET et publié selon les formes réglementaires.

Article 4

Le présent arrêté sera applicable après mise en ligne sur le site internet de la Commune et transmission au représentant de l'État dans le département.

Cugnaux, le 16 septembre 2025

Pour extrait conforme

Le Maire,

Albert SANCHEZ